



## Demande de badge aéroportuaire

Par **kawkaw95**, le 11/06/2009 à 20:40

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si vous pensez que je puisse obtenir mon badge aéroportuaire ?

Je suis actuellement en formation chez Air France pour devenir hôtesse de l'air, et ce matin je me suis rendue à la police des douanes pour récupérer mon badge, mais on m'a annoncé que j'étais mise en enquête le temps que le préfet puisse accéder à mon dossier et voir s'il me donne le badge ou non.

J'ai commis un délit, à 22 ans... Il y a 6 mois, je travaillais dans un magasin de vêtements et un de mes collègues a volé un vêtement et je ne l'ai pas dénoncé. Suite à ça on, a été embarqué en garde à vue 1 jour et, au final, j'ai eu un rappel à la loi, mais je n'ai aucun autre antécédent et pas de casier judiciaire. Pensez vous que le préfet sera en mesure de m'accorder le badge ?

Je vous remercie.

Par **Loto**, le 14/06/2009 à 21:34

Bonsoir

Vous avez subi un rappel à la loi donc pas de casier judiciaire.

Cependant si le préfet fouille dans le fichier stic, il trouvera sûrement ce rappel à la loi.

J'aurais été plus optimiste s'il s'agissait d'un outrage mais il s'agit d'un vol (ça risque de semer le doute) mais je pense que ça devrait aller.

Par **kikim93**, le **13/08/2009** à **12:10**

slt je voudrais si ta une reponse pour ton badge ? est ce que le prefet te la accordé ?

Par **safia78**, le **29/01/2010** à **22:11**

Salut a tous,

J'ai eu 2 condamnations un pour outrage a magistrat en 2000 et l'autre outrage a agent de police en 2003 et je sais pas si a cause de sa la préfecture va me refuser le badge pour travailler en tant que agent de sureté aéroportuaire.

J'ai demandé a voir mon casier judiciaire et le 3 est vide dans le casier 2 était vide car ce qui était marqué dessus a basculé dans le 1.J'ai fais une demande y'a 1 mois et demi d'effacement du fichier stic au tribunal de Versailles et la j'attends la réponse encore.

Je sais pas aussi si il fouille vraiment dans la situation de mes proches (ma famille) car mon père a déjà été incarcère et mon petit frère aussi.

Par **safia78**, le **29/01/2010** à **22:20**

Salut a tous,

J'ai eu 2 condamnations un pour outrage a magistrat en 2000 et l'autre outrage a agent de police en 2003 et je sais pas si a cause de sa la préfecture va me refuser le badge pour travailler en tant que agent de sureté aéroportuaire.

J'ai demandé a voir mon casier judiciaire et le 3 est vide dans le casier 2 était vide car ce qui était marqué dessus a basculé dans le 1.J'ai fais une demande y'a 1 mois et demi d'effacement du fichier stic au tribunal de Versailles et la j'attends la réponse encore.

Je sais pas aussi si il fouille vraiment dans la situation de mes proches (ma famille) car mon père a déjà été incarcère et mon petit frère aussi.

Par **zouzou75**, le **16/02/2010** à **12:28**

Bonjour a tous et merci d'avance pour l'aide que vous m'apporterez en m'éclairant un petit peu sur mon interrogation.

Voila,en vu de débiter une formation d'agent de trafic j'ai obtenu l'annulation du 2em volet de mon casier judiciaire mais je désirais savoir si malgré ça, l'organisme qui délivre les badges aéroportuaire est susceptible d'être pointilleux ( fichier STIC etc...) a savoir que je n'ai commis

aucun délit grave.

Très cordialement.

Par **nadia05**, le **14/01/2011** à **14:37**

bonjour a tous j'ai réussi mes tests chez Jeremy Formation pour agent d'escale sauf que lors de l'entretien j'ai eu la bêtise de parler des loyers impayés que j'avais eu et que j'ai payés depuis bien longtemps.

J'ai également volé quand j'avais 15 ans j'en ai 22 aujourd'hui!! J'aimerais savoir à qui doit-on envoyer la lettre de défacturation du fichier STIC si vous pouvez me donner une adresse ça serait sympa

merci à tous et bon courage surtt

Par **Pierre**, le **26/01/2012** à **01:05**

Bonjour. Pour avoir été badgé, j'ai vu des collègues avoir de grosses difficultés pour des tout petits trucs de rien du tout. Donc vu du côté de l'employé, on peut dire qu'ils sont pointilleux en effet. Vu de leur côté, il faut bien voir qu'il y a tellement de candidats qui veulent travailler à l'aéroport qu'ils préfèrent ne prendre que ceux qui n'ont jamais commis de délit et d'infraction. Il y en a suffisamment pour remplir les effectifs. Quelqu'un qui n'a jamais commis d'infraction aura moins de chance d'en commettre à l'avenir que quelqu'un qui en a déjà commis par le passé. En jeu, il y a la sûreté aéroportuaire. Un tout petit écart d'un employé peut réellement causer des problèmes énormes. Il faut des gens irréprochables. Quant à ceux qui ont commis des délits et qui ne se sont jamais faits attrapper, ils ont de la chance. La Préfecture de l'aéroport fouille partout, car sans être malfaiteur vous-mêmes vous pouvez être utilisés ou manipulés par un proche. Une chose est sûre : ça va beaucoup plus loin que le fichier Stic encore, puisqu'il y a la filature.

Par **SCHWEIZ**, le **24/02/2012** à **23:52**

Bonjour,

J'ai décroché un emploi coté suisse en tant qu'agent de nettoyage de jet privée à l'aéroport de BALE-Mulhouse. En 2009 j'ai été condamné à un refus d'obtempérance en France pour une infraction commise en 2008 lorsque j'avais 19 ans. J'en ai aujourd'hui 22 et je me demande si je pourrais obtenir mon badge et si les suisses vont demander aux français d'enquêter. En gros je travaille sur un aéroport franco suisse mais coté suisse et pour obtenir mon badge j'aimerais savoir si la France pourra me le refuser.

Merci pour ceux qui pourront répondre

Par **joch**, le **28/02/2012** à **17:56**

salut à tous je viens de réussir toutes les étapes pour un emploi à l'aéroport CDG. la demande de badge a été faite il y a une semaine. Pensez vous qu'il soit possible d'aller chercher mon badge tout de suite au bâtiment des badges ou dois je encore attendre ??

j'ai pu consulter mon fichier STIC car je connais une personne qui travaille dans la police et je suis fiché en 2006 pour consommation de stupéfiants sur la voie publique ( cannabis ) j'espère que malgré ça j'obtiens mon badge je vous tiens au courant

Par **Maurice**, le **29/02/2012** à **14:48**

Bonjour,

J'ai décroché il y a un mois un job à l'aéroport du Bourget (93) en tant qu'agent de propreté dans les jet.

J'étais en attente de badge puis j'ai reçu la nouvelle hier, ma demande a été rejetée. Motif? Je me demande bien? Plus jeune j'ai été embarqué plusieurs fois pour cannabis(jamais de GAV), j'ai fait quelques recherches il y a deux ans et je suis fiché au STIC pour stupéfiants. J'ai fait alors une demande de radiation à la CNIL et toujours pas de nouvelle à ce jour, 2 ans vous vous rendez compte? L'été dernier j'ai fait de la garde à vue pour cocaïne... pensez vous qu'une lettre au préfet y changera quelque chose?

Pierre peux tu citer tes sources concernant la filiation?

Merci pour vos réponses

Cordialement

Par **joch**, le **02/03/2012** à **01:56**

ai ça présage rien de bon tout ça j'ai peu d'espoir donc que le préfet m'accorde le badge aéroportuaire si ce n'est que pour du cannabis

maurice tu as fait ta demande à la CNIL depuis combien de temps ? 2 ans ?  
as tu bien précisé à la CNIL que c'était pour un emploi ?

et une autre petite question pour toi, tu as été en attente pendant combien de temps pour avoir ton badge ? ça va vite ou ça prend du temps ?

autre chose j'ai appelé une personne d'un tribunal qui m'a dit que la CNIL était le dernier recours pour un effacement du STIC, et que c'était mieux d'envoyer une lettre au commissariat avec lequel on a eu un soucis, pour leur demander de faire une demande au procureur pour effacement de ce fichier

essaye quand même une lettre au préfet ,je connais certaine personne pour qui ça a marché et d'autres non .

Par **Maurice**, le **03/03/2012** à **12:32**

J'ai fait la demande de l'effacement du fichier STIC à la CNIL il y a deux ans, j'ai appelé il y a quelques semaines et ils m'ont dit qu'il n'avait toujours pas de nouvelles...

Sinon pour la demande de badge j'ai attendu 1 mois avant de la voir refusé, je vais tenté la lettre au préfet, qui tente rien n'a rien :)

Sinon pour toi, ça pourrais passer dans le cas ou ça fait 6 ans tout de même mais bon le fichage c'est à vie :(

Bon courage

Par **joch**, le **03/03/2012** à **18:51**

salut Maurice merci pour ta réponse

Je viens de recevoir une réponse du tribunal de Pontoise, pour savoir quand même si mes casiers judiciaire B1 et B2 sont vierges et il me confirme que mes casiers sont vierges .

Le problèmes reste donc le STIC mais la j'avoue perdre espoir quand j'entends que tu attends déjà depuis 2 ans ,c'est quand même bizarre je les avais eu au téléphone et il m'avait dit que ça prenait environ 8 mois

le pire c'est que ça fait 6 ans que j'ai été attraper pour seulement un joint roulé que j'étais en train de fumer assis à coté de chez moi avec quelques potes en grattouillant sur des guitares en pleine été vous voyez le genre ???

aujourd'hui ça fait 4 ans que j'ai arrêter de fumer ,La clope aussi :) et j'en suis très fier .mais je vois que le combat n'est pas terminer et le passé risque de me rattraper coute que coute :(

quand tu dis que le fichage est à vie c'est que même une fois le STIC effacer il reste des traces ?

mais que les administrations n'ont pas accès surement

Merci Maurice bon courage à toi

Par **nogent**, le **11/03/2012** à **14:57**

Bjr à tous,mon fils a été pris à fumer un joint sur une plage à 17 ans, à 24ans il n'a pu avoir de

badge aéroportuaire il est sticer à cause de cela.

Il s'est fait faire de lui même une prise de sang par son docteur pour prouver qu'il n'avait pas de problème, avec les résultats il a écrit au proc de la préfecture 93, rien n'y a fait, il a écrit à la CNIL : réponse nous allons faire le nécessaire, en mars il aura 26 ans. Il attend tjr la réponse.

Bon courage quand même mais porte toi plutôt sur la sécurité ordinaire en faisant changer par la pref de ton domicile ton CQP ASA en CQP APS, c'est moins payé mais tu n'as pas besoin de badge. bon courage

**Par Ishak, le 16/03/2012 à 18:53**

Bonjour tous le monde,

J'ai 22 ans et j'ai fait ma 1ere demande de badge pour travailler en tant que vendeur en Aéroport CDG en Janvier et depuis j'attend encore ma réponse ... malgré cela, j'ai déjà eu a faire a la police. En effet en 2007, j'ai déjà fait 2 Garde a vue pour des ptits vol en réunion, et en 2008, une Garde a vue pour avoir mis le feu sur la voie public, malgré cela je sais même pas si j'ai un casier ou non, mais d'après certains proche qui connaissent bien le domaine, NON. Par la suite je me suis fait juger très rapidement pour un rappel a loi avec aucune poursuite judiciaire.

Je voulais savoir si je pouvais quand même espérer à décrocher mon badge ou non ? Ou si je change radicalement de secteur ou pas ?

Merci de me répondre à vos plus bref délais svp.

Merci beaucoup

Zack

**Par Pierre, le 17/03/2012 à 14:37**

Si on regarde la situation sous l'angle des douanes on ne se pose plus la question : l'objectif des douanes est de contrôler que les avions ne transportent que les passagers et les marchandises autorisées. Parmi les marchandises interdites, il y a la drogue. Le joint en est une. Et celui qui en a fumé a forcément réussi à s'en procurer. Ca veut dire qu'il a des connexions. Et que s'il est embauché, rien ne prouve qu'il ne va pas être utilisé par ses fameuses connexions pour faire passer de la drogue. Partant de cet état de fait, pour quelle raison le Préfet qui a en charge l'application de la loi déciderait d'ouvrir les portes du territoire qu'il contrôle à de potentiels fauteurs de troubles ? Consommer de la drogue est interdit. Tout le monde le sait. Même ceux qui la fument. C'est un choix de la fumer, qui comme tous les choix a des conséquences. Avoir commis un acte illégal un jour vous ferme les portes de l'aéroport. Il y a tellement de monde qui cherche à y travailler, qu'ils préfèrent s'entourer de ceux qui n'ont pas encore versé dans les écarts (ou qui ne se sont pas encore faits pincer). C'est légitime. Et puis c'est bien aussi de voir que, de l'autre côté, quand on a toujours respecté les règles, on en récolte les fruits. Qu'on ne peut pas faire ce qu'on veut

impunément. Maurice, pour ce qui est de l'enquête je ne citerai pas mes sources.

Par **joch**, le **19/03/2012** à **14:46**

salut ishak si tu n'es pas passer devant le juge normalement tu n'as pas de casier mais il y a un fichier qui s'appelle stic ou tout est indiquer .

Le mieux pour toi serait d'écrire à la CNIL pour leur demander de demander au procureur l'effacement de ce fichier

quand à moi donc je suis en enquête de la PAF je vous tiendrais au courant

Par **Ishak**, le **22/03/2012** à **13:30**

Hello Joch,

Merci pour cette réponse. De plus je viens de recevoir mon bulletin numéro 3 et il est indiquer qu'une barre trnasversale, cela veut dire que mon casier est vide. Je suis encore en attente de mon badge. et oui tiens nous au courant de ton histoire.

Aurais tu l'adresse de la CNIL par hasard ?

Merci d'avance.

Par **Francois**, le **23/03/2012** à **10:33**

Bonjour a tous, dans mon cas après avoir fait une formation de 5 mois pour etre PNC mon badge aeroportuaire a été refuser après mise en enquete, pour avoir refuser de se plier a un controle d'identité avec virulence et avoir etait mis en garde a vue en 2009.(Alors que j'ai en réalité était victime d'un abus de pouvoir policier, mais bon malheureusement c'est ma parole contre celle de 2 policiers)

J'ai donc ensuite ecrit une demande de grâce au préfet de seine saint denis, et nouveau refus...

Les possibilites de recours qu'il me reste sont soit un recours hierarchique au ministre de l'intérieur soit un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Je voulais savoir si quelqu'un peut me dire s'il a déjà été dans mon cas et quels recours a t'il utilisé?

Merci d'avance

NEVER GIVE UP

Par **joch**, le **24/03/2012** à **14:09**

bjr pour la cnil tu as juste à taper cnil dans google et aller sur le site tu trouveras l'adresse . tu leurs écrit une lettre toute simple pour une demande d'effacement de ton fichier stic et tu envois une photocopie de ta carte d'identité ou de ton passeport . Par contre ça prend en moyenne 8 mois et voir largement plus .

moi j'ai fais une demande il y a environ 1 mois ,je les ai appeler il y a quelques jours et ils m'ont dit qu'ils avait bien reçu mon courrier et qu'ils allait saisir les magistrats ou je ne sais quoi . Je vous tiendrais au courant aussi

Pour plus de renseignement tu peux aussi les appeler ils répondent à toute les questions .

François tu peux aussi essayer la cnil ou essaye un avocat

Par **cherinechacha**, le **31/03/2012** à **14:26**

bonjour, travaillant comme agent d'accueil a l'aeroport et apres avoir fait une demande de badge aeroportuaire celui ci m'a ete refuse car il y a un an , faisant des achats et apres etre passe a la caisse j'oublier un article dans ma main, confuse et faisant immediatement demi tour en m'excusant aupres du vigile du magasin et souhaitant acheter cette article celui ci refusa m'accusant de voleuse et appela la police, apres leur avoir expliquer que ceci etait une erreur et que en aucun cas j'avais l'intention de voler, les policiers me firent signer un rappel a la loi stipulant que j'attestais que j'avais l'intention de le voler ou sinon le magasin porter plainte et je faisais une garde a vue, aillant eu peur d'avoir un casier judiciaire et souhaitant etre hotesse de l'air en ayant deja commencer ma formation, ils m'ont assurer que si je signer le rappel a la loi je n'aurai pas de casier judiciaire et que je n'avais pas a m'inquieter, aujourd'hui apres avoir fait un recours aupres du prefet et l'ayant refuse j'aimerai savoir si il y avait d'autre moyens d'effacer mon fichier stic afin que je puisse retourner travailler a l'aeroport et pouvant egalement exercer le metier d'hotesse de l'air, merci d'avance

Par **joch**, le **01/04/2012** à **14:47**

salut cherinechacha je pense que si ton badge à été refusée c'est que ton histoire est trop récente

il faudrait que tu puisses consulter un juriste pour qu'il puisse t'expliquer comment procéder . tu peux consulter un juriste gratuitement sur rendez vous dans une maison de justice près de chez toi renseigne toi

Sinon tu travailles en tant qu'agent d'accueil dans la zone publique de l'aéroport ? tu pourrais me donner le nom de ta société ? please

Par **louz**, le **06/11/2012** à **22:29**



Bonjour a tous

Je me demande tout ceux qui ont eux des problemes pour leurs badg est ce qu ils l ont eux finalement ou pas.Pour moi ça fait plus de trois mois que j attend la lettre du prefet pour renouveler mon badg cause en 2010 j ai eu un rappel a la loi pour stuppefiant .Dites moi svp s il va etre accorder ou pas et dans combien de temps j aurais une reponse .

Par **LDJURNB**, le **12/11/2012** à **20:19**

REPONSE 99AN

Par **LDJURNB**, le **06/12/2012** à **22:50**

Bonjour a tous

Je me demande tout ceux qui ont eux des problemes pour leurs badg est ce qu ils l ont eux finalement ou pas.Pour moi ça fait plus de trois mois que j attend la lettre du prefet pour renouveler mon badg cause en 2010 j ai eu un rappel a la loi pour stuppefiant .Dites moi svp s il va etre accorder ou pas et dans combien de temps

Par **LDJURNB**, le **06/12/2012** à **22:54**

Bonjour,

Je souhaiterai savoir si vous pensez que je puisse obtenir mon badge aeroportuaire ?

Je suis actuellement en formation chez Air France pour devenir hôtesse de l'air, et ce matin je me suis rendue à la police des douanes pour récupérer mon badge, mais on m'a annoncé que j'étais mise en enquête le temps que le préfet puisse accéder à mon dossier et voir s'il me donne le badge ou non.

J'ai commis un déli, à 22 ans... Il y a 6mois, je travaillais dans un magasin de vêtements et un de mes collègues a volé un vêtement et je ne l'ai pas dénoncé. Suite à ça on, a été embarqué en garde à vue 1 jour et, au final, j'ai eu un rappel à la loi, mais je n'ai aucun autre antécédent et pas de casier judiciaire. Pensez vous que le préfet sera en mesure de m'accorder le badge ?

Je vous remercie.

Loto, Posté le 14/06/2009 à 21:34

61 message(s), Inscription le 04/10/2008

Bonsoir

Vous avez subi un rappel à la loi donc pas de casier judiciaire.

Cependant si le préfet fouille dans le fichier stic ,il trouvera sûrement ce rappel à la loi.

J'aurais été plus optimiste s'il s'agissait d'un outrage mais il s'agit d'un vol(ça risque de semer le doute) mais je pense que ça devrait aller.

kikim93, Seine-Saint-Denis, Posté le 13/08/2009 à 12:10

1 message(s), Inscription le 13/08/2009

slt je voudrais si ta une reponse pour ton badge ? est ce que le prefet te la accordé ?

safia78, Yvelines, Posté le 29/01/2010 à 22:11

2 message(s), Inscription le 29/01/2010

Salut a tous,

J'ai eu 2 condamnations un pour outrage a magistrat en 2000 et l'autre outrage a agent de police en 2003 et je sais pas si a cause de sa la préfecture va me refuser le badge pour travailler en tant que agent de sureté aéroportuaire.

J'ai demandé a voir mon casier judiciaire et le 3 est vide dans le casier 2 était vide car ce qui était marqué dessus a basculé dans le 1.J'ai fais une demande y'a 1 mois et demi d'effacement du fichier stic au tribunal de Versailles et la j'attends la réponse encore.

Je sais pas aussi si il fouille vraiment dans la situation de mes proches (ma famille) car mon père a déjà été incarcère et mon petit frère aussi.

safia78, Yvelines, Posté le 29/01/2010 à 22:20

2 message(s), Inscription le 29/01/2010

Salut a tous,

J'ai eu 2 condamnations un pour outrage a magistrat en 2000 et l'autre outrage a agent de police en 2003 et je sais pas si a cause de sa la préfecture va me refuser le badge pour travailler en tant que agent de sureté aéroportuaire.

J'ai demandé a voir mon casier judiciaire et le 3 est vide dans le casier 2 était vide car ce qui était marqué dessus a basculé dans le 1.J'ai fais une demande y'a 1 mois et demi d'effacement du fichier stic au tribunal de Versailles et la j'attends la réponse encore.

Je sais pas aussi si il fouille vraiment dans la situation de mes proches (ma famille) car mon père a déjà été incarcère et mon petit frère aussi.

zouzou75, Seine-Saint-Denis, Posté le 16/02/2010 à 12:28

1 message(s), Inscription le 16/02/2010

Bonjour a tous et merci d'avance pour l'aide que vous m'apporterez en m'éclairant un petit peu sur mon interrogation.

Voila,en vu de débiter une formation d'agent de trafic j'ai obtenu l'annulation du 2em volet de mon casier judiciaire mais je désirais savoir si malgré ça, l'organisme qui délivre les badges aéroportuaire est susceptible d'être pointilleux ( fichier STIC etc...) a savoir que je n'ai commis aucun délit grave.

Très cordialement.

nadia05, Posté le 14/01/2011 à 14:37

1 message(s), Inscription le 14/01/2011

bonjour a tous j'ai réussi mes tests chez Jeremy Formation pour agent d'escorte sauf que lors de l'entretien j'ai eu la bêtise de parler des loyers impayés que j'avais eu et que j'ai payés depuis bien longtemps.

J'ai également volé quand j'avais 15 ans j'en ai 22 aujourd'hui!! j'aimerais savoir à qui doit-on envoyer la lettre de défacturation du fichier STIC si vous pouvez me donner une adresse ça serait sympa

merci à tous et bon courage surtout

Pierre, Posté le 26/01/2012 à 01:05

2 message(s), Inscription le 26/01/2012

Bonjour. Pour avoir été badgé, j'ai vu des collègues avoir de grosses difficultés pour des tout petits trucs de rien du tout. Donc vu du côté de l'employé, on peut dire qu'ils sont pointilleux en effet. Vu de leur côté, il faut bien voir qu'il y a tellement de candidats qui veulent travailler à l'aéroport qu'ils préfèrent ne prendre que ceux qui n'ont jamais commis de délit et d'infraction. Il y en a suffisamment pour remplir les effectifs. Quelqu'un qui n'a jamais commis d'infraction aura moins de chance d'en commettre à l'avenir que quelqu'un qui en a déjà commis par le passé. En jeu, il y a la sûreté aéroportuaire. Un tout petit écart d'un employé peut réellement causer des problèmes énormes. Il faut des gens irréprochables. Quant à ceux qui ont commis des délits et qui ne se sont jamais faits attrapper, ils ont de la chance. La Préfecture de l'aéroport fouille partout, car sans être malfaiteur vous-mêmes vous pouvez être utilisés ou manipulés par un proche. Une chose est sûre : ça va beaucoup plus loin que le fichier Stic encore, puisqu'il y a la filature.

SCHWEIZ, Posté le 24/02/2012 à 23:52

1 message(s), Inscription le 24/02/2012

Bonjour,

J'ai décroché un emploi coté suisse en tant qu'agent de nettoyage de jet privée à l'aéroport de BALE-Mulhouse. En 2009 j'ai été condamné à un refus d'obtempérance en France pour une infraction commise en 2008 lorsque j'avais 19 ans. J'en ai aujourd'hui 22 et je me demande si je pourrais obtenir mon badge et si les suisses vont demander aux français d'enquêter. En gros je travaille sur un aéroport franco suisse mais coté suisse et pour obtenir mon badge j'aimerais savoir si la France pourra me le refuser.

Merci pour ceux qui pourront répondre

joch, Posté le 28/02/2012 à 17:56

6 message(s), Inscription le 28/02/2012

salut à tous je viens de réussir toutes les étapes pour un emploi à l'aéroport CDG. la demande de badge a été faite il y a une semaine. Pensez-vous qu'il soit possible d'aller chercher mon badge tout de suite au bâtiment des badges ou dois-je encore attendre ??

J'ai pu consulter mon fichier STIC car je connais une personne qui travaille dans la police et je suis fiché en 2006 pour consommation de stupéfiants sur la voie publique (cannabis) j'espère que malgré ça j'obtiendrai mon badge je vous tiens au courant

Maurice, Posté le 29/02/2012 à 14:48  
2 message(s), Inscription le 29/02/2012  
Bonjour,

J'ai décroché il y a un mois un job à l'aéroport du bourget (93) en tant qu'agent de propreté dans les jet.

J'étais en attente de badge puis j'ai reçu la nouvelle hier, ma demande a été rejetée. Motif? Je me demande bien? Plus jeune j'ai été embarqué plusieurs fois pour cannabis(jamais de GAV), j'ai fait quelques recherches il y a deux ans et je suis fiché au STIC pour stupéfiants. J'ai fait alors une demande de radiation à la CNIL et toujours pas de nouvelle à ce jour, 2 ans vous vous rendez compte? L'été dernier j'ai fais de la garde à vue pour cocaïne... pensez vous qu'une lettre au préfet y changeras quelque chose?

Pierre peux tu citer tes sources concernant la filiation?

Merci pour vos reponses

Cordialement

joch, Posté le 02/03/2012 à 01:56  
6 message(s), Inscription le 28/02/2012

aie ça présage rien de bon tout ça j'ai peux d'espoir donc que le préfet m'accorde le badge aéroportuaire si ce n'est que pour du cannabis

maurice tu as fait ta demande à la CNIL depuis combien de temps ?2 ans ?  
as tu bien préciser à la cnil que c'était pour un emploi ?

et une autre petite question pour toi, tu as été en attente pendant combien de temps pour avoir ton badge ? ça va vite ou ça prend du temps ?

autre chose j'ai appeler une personne d'un tribunal qui ma dit que la CNIL était le dernier recours pour un effacement du STIC ,et que c'était mieux d'envoyer une lettre au commissariat avec lequel on a eu un soucis ,pour leur demander de faire une demande au procureur pour effacement de ce fichier

essaye quand même une lettre au préfet ,je connais certaine personne pour qui ça a marché et d'autres non .

Maurice, Posté le 03/03/2012 à 12:32  
2 message(s), Inscription le 29/02/2012

J'ai fait la demande de l'effacement du fichier STIC à la CNIL il y a deux ans, j'ai appelé il y a quelques semaines et ils m'ont dit qu'il n'avait toujours pas de nouvelles...

Sinon pour la demande de badge j'ai attendu 1 mois avant de la voir refusé, je vais tenté la lettre au préfet, qui tente rien n'a rien :)

Sinon pour toi, ça pourrais passer dans le cas ou ça fait 6 ans tout de même mais bon le fichage c'est à vie :(

Bon courage

joch, Posté le 03/03/2012 à 18:51  
6 message(s), Inscription le 28/02/2012  
salut Maurice merci pour ta réponse

Je viens de recevoir une réponse du tribunal de Pontoise, pour savoir quand même si mes casiers judiciaire B1 et B2 sont vierges et il me confirme que mes casiers sont vierges .

Le problèmes reste donc le STIC mais la j'avoue perdre espoir quand j'entends que tu attends déjà depuis 2 ans ,c'est quand même bizarre je les avais eu au téléphone et il m'avait dit que ça prenait environ 8 mois

le pire c'est que ça fait 6 ans que j'ai été attraper pour seulement un joint roulé que j'étais en train de fumer assis à coté de chez moi avec quelques potes en grattouillant sur des guitares en pleine été vous voyez le genre ???

aujourd'hui ça fait 4 ans que j'ai arrêter de fumer ,La clope aussi :) et j'en suis très fier .mais je vois que le combat n'est pas terminer et le passé risque de me rattraper coute que coute :(

quand tu dis que le fichage est à vie c'est que même une fois le STIC effacer il reste des traces ?

mais que les administrations n'ont pas accès surement

Merci Maurice bon courage à toi

nogent, Posté le 11/03/2012 à 14:57  
1 message(s), Inscription le 11/03/2012

Bjr à tous,mon fils a été pris à fumer un joint sur une plage à 17 ans, à 24ans il n'a pu avoir de badge aéroportuaire il est sticer à cause de cela.

Il s'est fait faire de lui même une prise de sang par son docteur pour prouver qu'il n'avait pas de problème, avec les résultats il a écrit au proc de la préfecture 93, rien n'y a fait, il a écrit à la CNIL : réponse nous allons faire le nécessaire, en mars il aura 26 ans. Il attend tjr la réponse.

Bon courage quand même mais porte toi plutôt sur la sécurité ordinaire en faisant changer par la pref de ton domicile ton CQP ASA en CQP APS, c'est moins payé mais tu n'as pas besoin de badge. bon courage

Ishak, Posté le 16/03/2012 à 18:53  
2 message(s), Inscription le 16/03/2012  
Bonjour tous le monde,

J'ai 22 ans et j'ai fait ma 1ere demande de badge pour travailler en tant que vendeur en Aéroport CDG en Janvier et depuis j'attend encore ma réponse ... malgré cela, j'ai déjà eu a faire a la police. En effet en 2007, j'ai déjà fait 2 Garde a vue pour des ptits vol en réunion, et en 2008, une Garde a vue pour avoir mis le feu sur la voie public, malgré cela je sais même

pas si j'ai un casier ou non, mais d'après certains proche qui connaissent bien le domaine, NON. Par la suite je me suis fait juger très rapidement pour un rappel a loi avec aucune poursuite judiciaire.

Je voulais savoir si je pouvais quand même espérer à décrocher mon badge ou non ? Ou si je change radicalement de secteur ou pas ?

Merci de me répondre à vos plus bref délais svp.

Merci beaucoup

Zack

Pierre, Posté le 17/03/2012 à 14:37

2 message(s), Inscription le 26/01/2012

Si on regarde la situation sous l'angle des douanes on ne se pose plus la question : l'objectif des douanes est de contrôler que les avions ne transportent que les passagers et les marchandises autorisées. Parmi les marchandises interdites, il y a la drogue. Le joint en est une. Et celui qui en a fumé a forcément réussi à s'en procurer. Ca veut dire qu'il a des connexions. Et que s'il est embauché, rien ne prouve qu'il ne va pas être utilisé par ses fameuses connexions pour faire passer de la drogue. Partant de cet état de fait, pour quelle raison le Préfet qui a en charge l'application de la loi déciderait d'ouvrir les portes du territoire qu'il contrôle à de potentiels auteurs de troubles ? Consommer de la drogue est interdit. Tout le monde le sait. Même ceux qui la fument. C'est un choix de la fumer, qui comme tous les choix a des conséquences. Avoir commis un acte illégal un jour vous ferme les portes de l'aéroport. Il y a tellement de monde qui cherche à y travailler, qu'ils préfèrent s'entourer de ceux qui n'ont pas encore versé dans les écarts (ou qui ne se sont pas encore faits pincer). C'est légitime. Et puis c'est bien aussi de voir que, de l'autre côté, quand on a toujours respecté les règles, on en récolte les fruits. Qu'on ne peut pas faire ce qu'on veut impunément. Maurice, pour ce qui est de l'enquête je ne citerai pas mes sources.

joch, Posté le 19/03/2012 à 14:46

6 message(s), Inscription le 28/02/2012

salut ishak si tu n'es pas passer devant le juge normalement tu n'as pas de casier mais il y a un fichier qui s'appelle stic ou tout est indiquer .

Le mieux pour toi serait d'écrire à la CNIL pour leur demander de demander au procureur l'effacement de ce fichier

quand à moi donc je suis en enquête de la PAF je vous tiendrais au courant

Ishak, Posté le 22/03/2012 à 13:30

2 message(s), Inscription le 16/03/2012

Hello Joch,

Merci pour cette réponse. De plus je viens de recevoir mon bulletin numéro 3 et il est indiquer qu'une barre trnasversale, cela veut dire que mon casier est vide. Je suis encore en attente de mon badge. et oui tiens nous au courant de ton histoire.

Aurais tu l'adresse de la CNIL par hasard ?

Merci d'avance.

Francois, Essonne, Posté le 23/03/2012 à 10:33

1 message(s), Inscription le 23/03/2012

Bonjour a tous, dans mon cas après avoir fait une formation de 5 mois pour etre PNC mon badge aeroportuaire a été refuser après mise en enquete, pour avoir refuser de se plier a un controle d'identité avec virulence et avoir etait mis en garde a vue en 2009.(Alors que j'ai en réalité était victime d'un abus de pouvoir policier, mais bon malheureusement c'est ma parole contre celle de 2 policiers)

J'ai donc ensuite ecrit une demande de grâce au préfet de seine saint denis, et nouveau refus...

Les possibilites de recours qu'il me reste sont soit un recours hierarchique au ministre de l'intérieur soit un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil.

Je voulais savoir si quelqu'un peut me dire s'il a déjà été dans mon cas et quels recours a t'il utilisé?

Merci d'avance

NEVER GIVE UP

joch, Posté le 24/03/2012 à 14:09

6 message(s), Inscription le 28/02/2012

bjr pour la cnil tu as juste à taper cnil dans google et aller sur le site tu trouveras l'adresse . tu leurs écrit une lettre toute simple pour une demande d'effacement de ton fichier stic et tu envois une photocopie de ta carte d'identité ou de ton passeport . Par contre ça prend en moyenne 8 mois et voir largement plus .

moi j'ai fais une demande il y a environ 1 mois ,je les ai appeler il y a quelques jours et ils m'ont dit qu'ils avait bien reçu mon courrier et qu'ils allait saisir les magistrats ou je ne sais quoi . Je vous tiendrais au courant aussi

Pour plus de renseignement tu peux aussi les appeler ils répondent à toute les questions .

François tu peux aussi essayer la cnil ou essaye un avocat

cherinechacha, Posté le 31/03/2012 à 14:26

2 message(s), Inscription le 31/03/2012

bonjour, travaillant comme agent d'accueil a l'aeroport et apres avoir fait une demande de badge aeroportuaire celui ci m'a ete refuse car il y a un an , faisant des achats et apres etre passe a la caisse j'oublier un article dans ma main, confuse et faisant immediatement demi tour en m'excusant aupres du vigile du magasin et souhaitant acheter cette article celui ci refusa m'accusant de voleuse et appela la police, apres leur avoir expliquer que ceci etait une erreur et que en aucun cas j'avais l'intention de voler, les policiers me firent signer un rappel a la loi stipulant que j'attestais que j'avais l'intention de le voler ou sinon le magasin porter plainte et je faisais une garde a vue, aillant eu peur d'avoir un casier judiciaire et souhaitant etre hotesse de l'air en ayant deja commencer ma formation, ils m'ont assurer que si je signer

le rappel a la loi je n'aurai pas de casier judiciaire et que je n'avais pas a m'inquieter, aujourd'hui apres avoir fait un recours aupres du prefet et l'ayant refuse j'aimerais savoir si il y avait d'autre moyens d'effacer mon fichier stic afin que je puisse retourner travailler a l'aeroport et pouvant egalement exercer le metier d'hotesse de l'air, merci d'avance

joch, Posté le 01/04/2012 à 14:47

6 message(s), Inscription le 28/02/2012

salut cherinechacha je pense que si ton badge à été refusée c'est que ton histoire est trop récente

il faudrait que tu puisses consulter un juriste pour qu'il puisse t'expliquer comment procéder . tu peux consulter un juriste gratuitement sur rendez vous dans une maison de justice près de chez toi renseigne toi

Sinon tu travailles en tant qu'agent d'accueil dans la zone publique de l'aéroport ? tu pourrais me donner le nom de ta société ? please

louz, Posté le 06/11/2012 à 22:29

1 message(s), Inscription le 06/11/2012

Bonjour a tous

Je me demande tout ceux qui ont eux des problemes pour leurs badg est ce qu'ils l'ont eu finalement ou pas. Pour moi ça fait plus de trois mois que j'attends la lettre du prefet pour renouveler mon badg cause en 2010 j'ai eu un rappel a la loi pour stupéfiant . Dites moi svp s'il va être accordé ou pas et dans combien de temps j'aurais une réponse .

LDJURNB, Posté le 12/11/2012 à 20:19

2 message(s), Inscription le 12/11/2012

REPONSE 99AN

[ Modifier mon message ][ Supprimer ]

PAGES : [ 1 ] [ 2 ]

Par **Dakarou**, le **03/02/2013 à 17:42**

Bonjour

Je voulais savoir si oublier de déclarer ses impôts

Et avoir des aérés de loyer pouvaient empêcher

L'obtention du badge à l'Aéroport même si on a

Un casier vierge? Je suis très inquiète même si j'ai

Déjà eu un badge en 2010.

Pouvez vous me donner réponse svp au plus vite et les

Démarches à faire en cas de refus!

Merci d'avance



Par **amajuris**, le **03/02/2013** à **18:37**

bsr,

le CNAPS chargé de délivrer ce type de document doit procéder à certains contrôles avant de délivrer le badge genre enquête de moralité.

donc il est probable que l'oubli de déclarer vos revenus et vos impayés de loyer vont être des éléments défavorables dans la décision de cet organisme, ce qui me semble logique pour travailler dans ce type d'activité sensible.

quant aux démarches à faire, ce serait déjà de vous mettre en conformité avec la loi en payant vos loyers et en déclarant vos revenus, c'est un préalable indispensable.

cdt

cdt

Par **Sabsab**, le **07/02/2013** à **11:01**

Bonjour ,

Je voulais savoir sa va faire maintenant un peu plus de 2 semaine que j'ai faite la demande d'une autorisation préalable du badge aeroportuaire pour debuter une formation mais encore aucune reponse si vous savez combien de temps voudrai t il que j attende encore.

merci

Par **Ahlem78**, le **15/05/2013** à **03:50**

Bonjour à tous

Voulant effectué une formation d'agent de sûreté aeroportuaire en septembre, et ayant un casier vierge j'ai demander a une amie si ils faisaient des enquêtes sur la famille proche ( frères, soeurs, ect ..) , elle m'a répondus oui.

Certains membres de ma famille ayant eus des gardes a vues, sans prisons ferme.

Et t-il possible qu'on m'empêche d'obtenir ma carte professionnel car ma famille proche ont des casiers judiciaire? Et si oui, peut-on remedier a ça? ( Ecrire au préfet.. )

Ahlem

Par **Sabsab**, le **15/05/2013** à **11:20**

Sa depend vraiment d cas car je connais d personnes c freres spnt en prison y la eu l autorisation et le badge y travaille maintenant a l aeroport et il y en a ousa bloque et la y faut faire une lettre au prefet et attendre mais l autorisation y la donne pr effectuer la formation c juste pour le badge aeroportuaire ou y font d recherche vraiment proche meme amis voisinage on ma expliquer car bai fini ma formation moi et jatend juste pour du boulo et faire la demande de badge.

Bon courage

Par **Sabsab**, le **15/05/2013** à **11:26**

Sa depend vraiment d cas car je connais d personnes c freres spnt en prison y la eu l autorisation et le badge y travaille maintenant a l aeroport et il y en a ousa bloque et la y faut faire une lettre au prefet et attendre mais l autorisation y la donne pr effectuer la formation c juste pour le badge aeroportuaire ou y font d recherche vraiment proche meme amis voisinage on ma expliquer car bai fini ma formation moi et jatend juste pour du boulo et faire la demande de badge.

Bon courage

Par **Roach**, le **31/05/2013** à **13:30**

Bonjour,

Voilà il y a moins d'un an je me suis fait contrôlé par la gendarmerie avec un demi joint. Je n'ai pas été mis en garde a vue juste une simple convocation chez le procureur pour un rappel a la loi.

J'aimerais savoir si vous pensez que ça peut me bloquer a l'obtention du badge rouge, a savoir que mon travail va se situer dans la zone duty free et non sur la piste.

Merci de vos réponses

Par **Hicckson**, le **04/06/2013** à **01:23**

Bonsoir,

Je vois tous types de soucis avec la police pour certaines personnes, mais je voulais savoir si de simple amendes avec la RATP pouvait être inscrite sur le fichier STIC. Et si possible si personne ne le sait, sauriez vous comment savoir ce que l'on a sur son fichier STIC et vers qui s'adresser? **merci**

Par **toufik jeljeli**, le **07/07/2013** à **21:59**

Bonsoir,

je aussi tous types de soucis sauf les problemes de divorce ou une main courente pour une perssonne qui a quitter le domicile merci pour vous réponses

Par **dydy92**, le **08/09/2013** à **23:03**

Bonsoir j'ai écrit une lettre au préfet elle est partie hier mais je voudrais savoir il y a 3 ans j'ai conduit sans permis je me suis fait arrêter une fois il y a eu un petit jugement et j'ai payé mon amende et j'ai aussi fait des restos sans payer ils ont appelé ça filouterie alimentaire on s'est arrangé à l'amiable j'ai été payé les restos et ça s'est arrêté là et pour ça il n'y a pas eu de jugement ni garde à vue. Pensez-vous que le préfet peut m'accorder mon badge ? Merci de vos réponses

Par **dydy92**, le **08/09/2013** à **23:03**

Bonsoir j'ai écrit une lettre au préfet elle est partie hier mais je voudrais savoir il y a 3 ans j'ai conduit sans permis je me suis fait arrêter une fois il y a eu un petit jugement et j'ai payé mon amende et j'ai aussi fait des restos sans payer ils ont appelé ça filouterie alimentaire on s'est arrangé à l'amiable j'ai été payé les restos et ça s'est arrêté là et pour ça il n'y a pas eu de jugement ni garde à vue. Pensez-vous que le préfet peut m'accorder mon badge ? Merci de vos réponses

Par **amajuris**, le **09/09/2013** à **00:00**

bsr,  
au vu des infractions que vous avez commises qui doivent figurer sur un fichier genre stic, à votre place, je ne serais pas trop optimiste surtout que j'imagine qu'il y a beaucoup de candidats pour le badge et qui n'ont jamais commis d'infraction.  
cdt  
ps: il n'y a pas de petit jugement.

Par **dydy92**, le **09/09/2013** à **00:05**

Ok merci de votre réponse j'essaie de rester positive ce qui n'est pas évident quand je vois tout ça ....

Par **djems8811**, le **01/12/2013** à **14:03**

bonjour je fais ma demande de badge ya 2 semaines et on m'a dit si j'ai des simples pv ça passera pas, ou toute a fait j'ai un pv pour la ceinture, et j'avais pas payé le parking mais pas de casier ni garde à vue. demain je vais avoir une réponse normalement.

Par **bouca**, le **11/02/2014** à **17:26**

Bonjour

Tu l'aura sur il vont pas te pénaliser au niveaux travail pour sa je par de connaissance de cause pour se qui me trouveront trop optimiste

cordialement [smile3]

Par **Indila**, le **19/09/2014** à **04:25**

Bonjour,

Je suis étonnée de lire toutes vos craintes.

Mon futur ex mari était stewart chez air France et il était violent. Ça signifie qu'il avait 2 plaintes pour violences avec préméditation et abus de confiance classées sans suite avant sa prise de fonction. Et il a même 5 plaintes encore en cours pour menaces et outrages. Il a toujours son badge et sa place a roissy.

Si c'est si pointilleux, je ne comprends pas que le préfet n'est pas fouillé ni fait d'enquête de moralité. Si les voisins et le gardien sont interrogés, ils diront qu'il est agressif.

Ça m'outre qu'une personne a été convoquée par le procureur pour un simple joint fumé en public. Y a deux justices en France j'ai impression.

Bon courage a tous.

Par **rachid 123**, le **09/10/2014** à **10:26**

Bonjour,sa fait 2 MOIS que j ai fait un demande de badge et toujours pas de nouvelle , au début la boite intérim m avait dit 8jours et sa fait 2 MOIS ?JE voulais savoir si il avait un personne pour éclairer merci d avance.

Par **rachid 123**, le **09/10/2014** à **10:28**

Bonjour,sa fait 2 MOIS que j ai fait un demande de badge et toujours pas de nouvelle , au début la boite intérim m avait dit 8jours et sa fait 2 MOIS ?JE voulais savoir si il avait un personne pour éclairer merci d avance.

Par **ninety**, le **05/11/2014** à **16:37**

est ce possible de conserver on badge apres un vol commis dans avion

Par **cocopat**, le **27/03/2015** à **05:08**

Bonjour,  
suite demande badge , il y a environ 1 mois et demi par ma future entreprise, j'aimerais savoir, en cas de réponse négative suite entrée dans stic , si elle arrive par courrier de la préfecture ou si je le saurai lors d'une retrait badge sachant que j'habite en province et c'est un badge pour CDG ?  
Merci

Par **zhou**, le **30/03/2015** à **20:19**

Bonjour à tous

j'ai effectué une demande de badge rouge à CDG le 01/03/2015. j'ai eu ma date d'obtention de mon badge le 24/03/2015. je suis passé au bureau de surté le 25/03/2015 ils ont dit que mon dossier est encore en cour de traiter. ils ont envoyé mon dossier à la préfecture pour vérifier mon fichier STIC. pensez-vous ils vont me refuser ? car quand j'ai été étudiant j'ai eu bcp de PV de stationnement sans payé (problème pas encore résolu). une fois conduire sans permis de conduire (problème résolu). quelque chèque impayé (problème résolu).

Merci d'avance .

Par **cocopat**, le **19/04/2015** à **03:41**

Je tiens a vous informer que j'ai eu mon badge malgré donc  
Une petite entrée dans l'ex stic pour un achat d'herbe.  
Le nouveau fichier est , semble t'il , plus efficace et ne  
Fait pas remonter des informations mineures.  
Bon courage a tous .

Par **cocopat**, le **19/04/2015** à **03:41**

Je tiens a vous informer que j'ai eu mon badge malgré donc  
Une petite entrée dans l'ex stic pour un achat d'herbe.  
Le nouveau fichier est , semble t'il , plus efficace et ne  
Fait pas remonter des informations mineures.  
Bon courage a tous .

Par **zhou**, le **23/06/2015** à **20:43**

Bonjour à tous

je tiens à vous informer que j'ai eu une réponse favorable du préfet adj. malgré conduire avec un permis qui n'est plus valable en 2013.

Par **Lampa**, le **24/06/2015** à **23:53**

Bonjour je peux savoir ça a mis combien de temps avant d'avoir une réponse ?  
Moi aussi j'attends une réponse du préfet suite à une enquête de moralité qui est en cours ....  
Merci de votre réponse

Par **marielgn**, le **18/09/2015** à **16:19**

J'aimerais bien savoir si les uns les autres qui craignaient pour leur badge ont eu des retours positifs ou non, et dans le cas d'un refus, qui vous l'a annoncé?  
Avez vous un recours en cas d'un dysfonctionnement du système (defichage non fait alors qu'il aurait dû etc ...). Merci.

Par **poupie08**, le **03/05/2016** à **17:18**

Bonjour,

Mon fils aurait dû commencer comme bagagiste, son badge vert "visiteur" lui a été refusé, il n'a pas de casier judiciaire, juste un retrait de permis immédiat de 2 mois pour excès de vitesse et 4 mois de permis aménagé qu'il n'a pas encore effectué car les gendarmes ne savent pas comment faire.

Pensez vous que c'est ce délit qui porte préjudice à l'obtention de son badge ? Ce délit date de septembre 2014.

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **03/05/2016** à **18:28**

Bonjour,

Un excès de vitesse, sauf récurrence de "grand-excès de vitesse (+ 50 km/h et au-delà) n'est pas un délit, c'est une contravention, c'est tout.

Si votre fils n'a pas obtenu son badge c'est parce qu'il y a enquête préalable et l'enquête risque d'être un peu longue.

Par **StephF77**, le **30/09/2016** à **15:11**

Bonjour, quelqu'un connaît-il l'adresse postale ou mail du préfet en charge de la validation des badges aéroportuaires s'il vous plaît?

Cela fait 4 mois que le dossier de renouvellement de mon badge est en cours de traitement (je ne suis pas en enquête) et à ce jour, je n'ai toujours pas de nouvelle. J'ai envoyé plusieurs mails au service des habilitations à Roissy CDG, mais je n'ai eut que pour réponse qu'ils essayaient de contacter le service compétent et qu'ils étaient en attente de réponse. C'est pour ça que je voudrais m'adresser directement au préfet mais je n'ai pas ses coordonnées pour pouvoir envoyer un courrier.

Par **melka93**, le **17/04/2017** à **03:29**

j'ai été arête pour conduite sous état d ivresse un peu au dessus sa risque quelque chose pour mon badge.  
merci de me repondre

Par **Aquinoz**, le **28/08/2017** à **14:22**

J ai des amendes impayée vont ils refuser mon badges

**bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !**

Par **Michelmanpel**, le **22/02/2018** à **16:48**

Bonjour a tous,

Voila je me suis fais interpellé pour détention et usage de stupéfiant (4gr), j'ai été placé 24heures en garde a vu il y a deux semaines, je suis un jeune tout ce qu'il y a de plus normal je n'ai jamais eut de pb avec la justice, je travail et je passe mon CCA :

J'ai eu un rappel a la loi mais bien sur cela sera inscrit sur mon STIC, est ce que je peux tirer un trait sur mon badge et ma carriere de PNC ?

Merci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **22/02/2018** à **17:09**

bonjour,  
se faire interpellé pour détention et usage de stupéfiants, c'est quand même avoir un problème avec la justice puisque la détention de produits stupéfiants est une infraction pénale. le STIC n'existe plus, il est remplacé par le TAJ (traitement des antécédents judiciaires). tous les jeunes normaux ne consomment, ni ne détiennent des produits stupéfiants et tous ne subissent pas une garde à vue.  
les conditions d'embauche de PNC doivent varier selon les compagnie, il est clair que votre garde à vue pour usage et détentions de stupéfiants n'est pas un élément favorable pour une embauche surtout que les candidats doivent être nombreux.  
salutations

Par **Michelmanpel**, le **22/02/2018** à **19:02**

Merci pour votre réponse, je pense ne pas avoir de problème pour une embauche car je présente bien et je suis trilingue, j'ai ecopé d'un rappel à la loi, par contre pour l'obtention du badge cela est il rédhibitoire ?

Par **Safia75**, le **11/06/2018** à **12:42**

Bonjour,  
J'ai fais ma demande de badge pour être agent d'escale commerciale, je suis en attente. J'ai réglé mes amendes mais j'ai une facture EDF que je paye en facilité de paiement n'ayant pas d'emploi et des difficultés financière cela va t-il me poser pb?  
Et je voulais savoir pour agent de sûreté il est vrai que pour avoir le badge il faut qu'aucun membre de sa famille ait de condamnations? Mon petit frère est incarcéré ma demande de badge peut-être refusé a cause de ça?  
Merci

Par **amajuris**, le **11/06/2018** à **13:23**

bonjour,  
L'obtention du badge suppose au préalable la conclusion d'un contrat de travail ou au moins d'une promesse d'embauche avec une entreprise autorisée à exercer son activité sur la plateforme.  
La demande de badge est déposée par l'employeur pour votre compte auprès du Bureau Local de Sûreté de l'aéroport.  
Le badge est obtenu après une enquête sur votre moralité et votre comportement, notamment par la vérification de vos antécédents judiciaires.  
source:  
<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Demarches/Professionnel/Transports/Aeroports-Paris-Charles-de-Gaulle-et-Le-Bourget/Badge-aeroportuaire-titre-de-circulation>

donc les antécédents judiciaires ne concernent que le demandeur du badge mais la situation de votre frère ne sera sans doute pas un élément très favorable à votre demande compte-



tenu des circonstances actuelles et du nombre élevé de candidats.

salutations

Par **Pioupiou95**, le **06/11/2019** à **15:40**

Bonjour a tous !

Je me permet de relancer ce topic afin de ne pas en créer un similaire.

Dans le cadre d'une plainte a mon encontre, j'ai été auditionné en mai 2019 par la paf de roissy pour des soit disant propos antisémite suite a un courrier de quelqu'un.

Je me suis defendu en précisant que je n'avais jamais tenu de tels propos etc....

Après appel au procureur pour le compte rendu, il n'a pas décider de poursuivre et donc la plainte s'est terminé au stade d'enquête de police.

J'ai fais ma demande de renouvellement mi aout et je viens de recevoir un courrier m'avertissant que j'étais fiché au TAJ comme étant "mis en cause" dans tels affaires et que par conséquent c'était de nature a entraîner un rejet.

Mais le préfet a rajouter qu'avant qu'il ne prenne sa décision il me laisse 15 jours pour lui envoyer tout les document que je jugerai utile, notamment les suites judiciaires. (j'ai compris SURTOUT les suites judiciaire pas vous ?)

Je me suis donc immédiatement rendu au tribunal demandé ce qu'il en était et j'apparais sur aucune procédure en cours, jugé ou même classé. Logique vu que mon affaire n'a pas été porté jusqu'au tribunal sous ordre du procureur. On ma quand même remis un papier stipulant que je suis inconnu au tribunal.

J'ai donc fais un courrier et envoyé également le document du tribunal et j'attends.

Ma question, pensez-vous que le fait d'avoir été mis en cause dans une affaire qui est juste une dénonciation calomnieuse mais qui n'a jamais porté au tribunal puisse être rédhibitoire pour moi ?

J'ai toujours été honnête de bonne foi et très respectueux des lois de notre pays et cette affaire me torture l'esprit. Je n'ai rien commis comme infraction et j'ai quand même ce fichier alors même que le procureur n'a pas décidé de statuer. Ai-je mes chances ?

Merci infiniment

Par **Veronica Wu**, le **07/11/2019** à **18:24**

Bonjour à tous

J'ai vu tous les réponses sur ce sujet et ça me semble vraiment craignos

Mois , j'suis chinoise et je suis trilingue

Je vais être une conseillère de vente à l'aéroport Côte d'Azur si tout va bien .

Mon entreprise a fait une demande du badge aéroportuaire de mon part avec mon extrait de casier judiciaire vierge il y a presque 4 semaines mais j'ai pas encore aucune nouvelle sur le badge . Jamais que j' ai pensé ça va durer si long comme ça.

Je suis en France depuis 10 mois et cet emploi me convient très bien. J'imagine travailler et commencer bien au début en France

Peut-être pas de nouvelles signifie bonne nouvelle ?

En tout cas , j'attends et souhaite moi bon chance  
Je reviens vous dire si je le obtiens ou non  
Aussi si il y a des gens qui travaillent à Nice aéroport ont des tips où des conseils , merci de  
me joindre  
Bon courage

Par **Kardash00**, le 19/11/2019 à 13:48

Bonjours

Je suis actuellement en formation d'agent sureter pour l'aéroport d'orly et voila on a fait une  
demande de badge moi et mon pote sauf que lui il états dans la police national avant et il sait  
fait virée pour une histoire de meuf qui l'avais afficher j'aimerais savoir si il vas quand même  
avoir le badge  
Sachant qu'il n'a pas casier rien  
Merci d'avance !!!

Par **Kardash00**, le 19/11/2019 à 13:48

Bonjours

Je suis actuellement en formation d'agent sureter pour l'aéroport d'orly et voila on a fait une  
demande de badge moi et mon pote sauf que lui il états dans la police national avant et il sait  
fait virée pour une histoire de meuf qui l'avais afficher j'aimerais savoir si il vas quand même  
avoir le badge  
Sachant qu'il n'a pas casier rien  
Merci d'avance !!!

Par **Kardash00**, le 19/11/2019 à 13:49

Bonjours

Je suis actuellement en formation d'agent sureter pour l'aéroport d'orly et voila on a fait une  
demande de badge moi et mon pote sauf que lui il états dans la police national avant et il sait  
fait virée pour une histoire de meuf qui l'avais afficher j'aimerais savoir si il vas quand même  
avoir le badge  
Sachant qu'il n'a pas casier rien  
Merci d'avance !!!